

Paris, le 17 septembre 2012

Flash info sur le transfert des agents œuvrant dans le domaine de la sécurité routière

Réunion DRH du METL/MEDDE avec les organisations syndicales le 11 septembre 2012

Sans autre forme de procès, l'administration nous annonce travailler de concert avec le ministère de l'Intérieur pour œuvrer au transfert des personnels du domaine de la sécurité routière :

- les postes budgétaires des agents de la DSCR seraient dès le 1^{er} janvier 2013 transférés au ministère de l'intérieur, les agents METL/MEDDE seraient positionnés en PNA dans la direction. Il est prévu un déménagement de cette administration centrale. Seuls les personnels intervenant sur l'aspect infrastructures (AI4) resteront au METL/MEDDE certainement à la DGITM.
- les inspecteurs et délégués seraient transférés en budget et en gestion au ministère de l'Intérieur (MI). Les agents contractuels du permis de conduire resteraient gérés par la DRH du METL/MEDDE même s'ils sont transférés en budget.

Le transfert de la paye de ces agents au MI est aussi prévu au cours de l'année 2013.

Concernant les autres agents œuvrant dans le domaine de sécurité routière, la DRH du METL/MEDDE nous annonce qu'il n'y aura pas de transfert du personnel. L'administration nous signale simplement les services territoriaux DDI et éventuellement DREAL et ne donne pas d'information sur les services du RST. Suite à notre intervention, le représentant de la DSCR a indiqué qu'il y aura recours au titre 9 pour 2013 puis dans le cadre du CEREMA une procédure (de type convention ?).

Pour ces agents, une enveloppe globale sera estimée - sur la base de SALSA ? - afin de réaliser une convention entre le METL/MEDDE et le ministère de l'Intérieur. Une cartographie est supposée être réalisée avec l'appui du CGEDD.

Ainsi, pour les personnels qui entrent dans cette catégorie, il n'y aura pas de changement au cours de l'année 2013. Mais il y a fort à parier qu'un transfert de personnel du METL/MEDDE vers le ministère de l'Intérieur soit réalisé en 2014 même si l'administration nous signale que rien n'est arbitré pour l'instant. Au cours de l'année 2013, les DREAL resteront responsables de BOP pour le compte du ministère de l'intérieur.

Au-delà du problème de fond - risque de considérer la sécurité routière exclusivement sous l'angle répressif et non pas comme une politique transversale associant à la fois l'aspect répressif, d'éducation, d'infrastructures...- le transfert des missions de sécurité routière pose les enjeux suivants :

- les préfets pourraient envisager de rattacher les inspecteurs du permis de conduire en préfecture s'ils sont gérés par le ministère de l'Intérieur. Or, plusieurs d'entre eux sont aussi représentants du personnel en CT de DDT ce qui pénalisera la défense de l'ensemble des agents. La question de la représentation en CCAS (action sociale) et en instance de concertation régionale se pose dès à présent.
- les agents perdront des possibilités de parcours professionnels : pour la DSCR dans un premier temps puis pour les autres services en cas de transfert complet. En effet, les arrêtés emplois fonctionnels n'existeront pas immédiatement, les postes vacants ne seront plus publiés sur la liste de postes vacants du ministère, il n'y aura plus de primo-affectation de sorties d'école (IPEF, ITPE, TSE). Si l'administration a répondu sur le sujet de l'emploi fonctionnel des ITPE (mise en chantier d'un projet de décret interministériel), elle n'a répondu ni sur les publications de postes, ni sur les sorties d'écoles...